



Mont-de-Marsan, le 13 mai 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'occasion de son déplacement dans les Landes, le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt Stéphane LE FOLL réaffirme l'engagement de l'État au côté de la filière palmipède

A l'occasion de son déplacement dans les Landes et le Gers, ce vendredi 13 mai, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement, a réaffirmé l'engagement de l'État au côté de la filière palmipède touchée par l'épidémie d'influenza aviaire.

Au cours de sa visite dans le département des Landes, le Ministre s'est entretenu à Mugron avec les professionnels de la filière pour échanger avec eux sur les conditions de la mise en place du vide sanitaire ainsi que le déroulement des opérations d'assainissement. Il s'est également rendu à Toulouzette, dans l'un des premiers élevages autorisés à reprendre l'activité.

Stéphane LE FOLL a indiqué que **les modalités de dédommagement des accouveurs** de la zone de restriction **seraient définitivement arrêtées d'ici à la fin du mois de mai**. Le dispositif est actuellement en cours de finalisation, en concertation étroite avec les professionnels et la Commission européenne qui devrait participer à son financement.

Le Ministre a rappelé que, d'ores et déjà, 20 millions d'euros leur étaient réservés au titre du dédommagement des pertes de revenus. Il a également annoncé le **report de la date limite de dépôt des dossiers au 31 octobre**, afin de permettre aux éleveurs de palmipèdes de bénéficier pleinement du dispositif d'aide à la restructuration de leurs emprunts bancaires, autrement appelé « Année blanche ».

Stéphane LE FOLL a par ailleurs insisté sur la **possibilité pour les entreprises de l'aval de recourir à des reports et remises gracieuses de charges sociales et fiscales, dispositifs peu utilisés jusque-là**.

Ces dispositifs complètent un ensemble de mesures transversales à destination de ces opérateurs telles que les mesures de chômage partiel ou encore la possibilité d'un préfinancement du CICE par Bpifrance.

En complément, **une mesure d'avance en trésorerie remboursable** vient d'être finalisée avec un différé de deux ans, pour répondre aux besoins en trésorerie des opérateurs.

Dans le cadre du plan d'investissement de 220 millions déjà annoncé, le Ministre s'est engagé à organiser **une réunion pour la mise en œuvre des mesures d'investissement liées à la biosécurité**.

Enfin, le Ministre a tenu à saluer **l'engagement des services de l'Etat, des Régions et Départements, ainsi que le sens de la responsabilité des professionnels** dans l'ensemble de la zone de restriction.

Contact presse :

Antony MERLE : 05 58 06 58 14 – 06 84 25 99 61

antony.merle@landes.gouv.fr

Joëlle MEURISSE : 05 58 06 72 49

joelle.meurisse@landes.gouv.fr

www.landes.gouv.fr

 [@prefecture40](https://twitter.com/prefecture40)